

Grandson, le 22 novembre 2021

**Convocation au Conseil intercommunal  
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

**Mercredi 8 décembre 2021 à 19h30 à Concise  
(Grande salle), route Cantonale 11**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Bienvenue et communications du bureau du Conseil intercommunal
3. Assermentation(s)
4. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2021
5. Élection du Président(e) de l'ASIGE
6. Communications du CoDir
7. Rapport de la CET, discussion et vote
8. Rapport de gestion des bâtiments, discussion et vote
9. État des lieux du plan de développement de l'ASIGE
10. Comptes 2020-21, rapport du Comité directeur
  - a. Rapport de l'organe de révision
  - b. Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote
11. Préavis 01/2021 : Vacances du Comité de direction
  - a. Rapport de la Commission des préavis, discussion et vote
12. Préavis 02/2021 : Autorisation d'engager un montant extrabudgétaire et de plaider
  - a. Rapport de la Commission des préavis discussion et vote
13. Préavis 03/2021 : Demande d'un crédit pour un mandat d'étude en vue de la réalisation d'un Campus scolaire à Champagne
  - a. Rapport de la Commission des préavis, discussion et vote
14. Divers et propositions individuelles

En cas d'empêchement, nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre la convocation avec les annexes à votre suppléant(e).

**Nous vous rappelons qu'à l'issue de l'Assemblée, les délégués auront la possibilité de visiter la nouvelle aile du collège Henri Dès.**

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

La Vice-présidente



Delani Décoppet

P: Présent E: Excusé A: Absent D: Démissionnaire ASS: Assermentation

## Bonvillars

M.	Fernandes	Victor	Bonvillars	P	1
M.	Piguet	Frédéric	Bonvillars	E	

## Champagne

Mme	Flückiger	Valérie	Champagne	P	1
M.	Guilloud	Yves	Champagne	P	1
Mme	Pivot	Bénédicte	Champagne	P	1
M.	Rossi	Mirco	Champagne	E	

## Concise

M.	Jeanneret	Joël	Concise	P	1
Mme	Knegtel	Birgit	Concise	P	1
M.	Paris	Stéphane	Concise	P	1

## Corcelles-près-Concise

M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	P	1
Mme	Galizia	Nicolina	Corcelles-près-Concise	P	1

## Fiez

M.	Jeanneret	Josy-Christiar	Fiez	P	1
Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	E	

## Fontaines

M.	Andrey	Xavier	Fontaines	P	1
M.	Nussbaumer	Cédric	Fontaines	P	1

## Giez

Mme	Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P	1
Mme	Lobsiger	Lucie	Giez	P	1

## Grandevent

Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	P	1
Mme	Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P	1

## Grandson

M.	Cornaz	Hervé	Grandson	P	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	P	1
Mme	Jaccard Gaspar	Laetitia	Grandson	ASS	1
Mme	Maillefer-Ineichen	Josik	Grandson	P	1
M.	Panchaud	Mathieu	Grandson	P	1
Mme	Payot	Emmanuelle	Grandson	P	1
M.	Terrettaz	Vincent	Grandson	P	1

M.	Vialatte	Antonio	Grandson	P	1
Montagny					
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	P	1
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	E	
Mme	Leuenberger	Dominga	Montagny	P	1
Mutrux					
Mme	Fardel	Armelle	Mutrux	P	1
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	P	1
Novalles					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	P	1
M.	Ecuyer	Claude	Novalles	P	1
Onnens					
M.	David	Cédric	Onnens	P	1
Mme	Perez	Marianne	Onnens	E	
M.	Portner	Alain	Onnens	P	1
Orges					
Mme	Delachaux	Sabine	Orges	P	1
M.	Rodrigues	Bruno	Orges	E	
Provence					
M.	Favre	Johny	Provence	P	1
M.	Palmieri	Pietro	Provence	P	1
Tevenon					
Mme	Duvoisin	Aline	Tévenon	P	1
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	P	1
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	P	1
Valeyres-sous-Montagny					
Mme	Amiet	Magali	Valeyres-sous-Montagny	P	1
M.	Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	P	1
Mme	Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P	1
Vugelles-la-Mothe					
Mme	Beuret	Léa	Vugelles-La Mothe	P	1
M.	Cuche	Lionel	Vugelles-La Mothe	E	

## Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 8 décembre 2021 à Concise

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Bienvenue et communications de la Vice-Présidente
3. Assermentation des nouveaux délégué(s)
4. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2021
5. Élection du Président(e) de l'ASIGE
6. Communication du CoDir
7. Rapport de la CET, discussion et vote
8. Rapport de gestion des bâtiments, discussion et vote
9. État des lieux du plan de développement de l'ASIGE
10. Comptes 2020-21, rapport du Comité directeur
  - a) Rapport de l'organe de révision
  - b) Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote
11. ~~Préavis 01/2021 : Vacations du Comité de direction~~
  - a) ~~Rapport de la Commission des préavis, discussion et vote~~
12. ~~Préavis 02/2021 : Autorisation d'engager un montant extrabudgétaire et de plaider~~
  - a) ~~Rapport de la Commission des préavis discussion et vote~~
13. ~~Préavis 03/2021 : Demande d'un crédit pour un mandat d'étude en vue de la réalisation d'un Campus scolaire à Champagne~~
  - a) ~~Rapport de la Commission des préavis, discussion et vote~~
14. Divers et propositions individuelles

Mme la Vice-présidente D. Décoppet ouvre la séance à 19h30.

### 1. Appel

La Secrétaire L. Tharin procède à l'appel, 42 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: PIGUET Frédéric (commune de Bonvillars), ROSSI Mirco (commune de Champagne), SANTINI BRAND Rebecca (commune de Fiez), LUNARDI Pierre-Alain (commune de Montagny), PEREZ Marianne (commune d'Onnens), RODRIGUES Bruno (commune d'Orges), CUCHE Lionel (commune de Vugelle-la-Mothe)

## **2. Bienvenue et communications de la Vice-Présidente**

Mme la Vice-présidente D. Décoppet rappelle à l'assemblée l'enregistrement de la séance et demande à ce que les délégué(e)s s'expriment fort, distinctement et qu'ils rappellent leur nom afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle excuse d'avance M. D. ROMERO (Codir).

Elle indique que l'ordre du jour est modifié en ce sens que les chiffres 11 à 13 sont reportés à une séance ultérieure, d'ores et déjà agendée au 12 janvier 2022 à Grandson. Les points reportés concernent :

11. Préavis 01/2021 : Vacances du Comité de direction
  - a) Rapport de la Commission des préavis, discussion et vote
12. Préavis 02/2021 : Autorisation d'engager un montant extrabudgétaire et de plaider
  - a) Rapport de la Commission des préavis discussion et vote
13. Préavis 03/2021 : Demande d'un crédit pour un mandat d'étude en vue de la réalisation d'un Campus scolaire à Champagne
  - a) Rapport de la Commission des préavis, discussion et vote

Il est voté sur l'acceptation du nouvel ordre du jour.

*La modification est acceptée à une large majorité.*

M. Antonio Vialatte (Grandson) demande les raisons de cette modification.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) explique qu'il a été demandé à l'assemblée de reporter ces points en raison de données incorrectes dans un préavis. Il manque également une prise de position du juriste de l'UCV concernant un second préavis. C'est pour cette raison que les trois préavis sont reportés, ceux-ci étant établi par la même commission.

*La parole n'est plus demandée*

## **3. Assermentation des nouveaux délégués**

Mme la Vice-présidente appelle les personnes n'étant pas encore assermentées à se lever et lit le serment.

Sont assermentés : Christiane GRIS (commune de Bonvillars), Leatitia JACCARD GASPAR (commune de Grandson)

Après information reçue par M. F. Di Franco, Mme Gris ne peut pas être assermentée vu que la commune de Bonvillars a déjà deux personnes assermentées pour sa commune (art. 6 et 7 du règlement de l'Asige)

Mme C. Gris indique que l'Asige est la seule association intercommunale à ne pas avoir de suppléant. Pour cette raison, les petites communes comme celle de Bonvillars, en cas d'absence d'une personne, ne sont pas bien représentée. Elle indique avoir eu comme information, que le règlement allait être changé dans ce sens.

M. F. Di Franco indique être désolé, mais qu'à ce jour, l'assemblée travaille avec les règlements actuels et non pas sur la base de futurs règlements. Il est ensuite indiqué à Mme GRIS qu'elle peut rester dans la salle, mais qu'elle n'a pas le droit de vote.

Mme Gris n'est dès lors pas assermentée ce soir.

**Rectificatif** : est assermentée : Laetitia JACCARD GASPARD (commune de Grandson)

#### **4. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2021**

Le PV du 6 octobre 2021 est accepté à une large majorité (une abstention)

M. A. V. (Grandson) indique qu'il faudrait modifier la convocation car il y figure la phrase :

« En cas d'empêchement, nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre la convocation avec les annexes à votre suppléant(e). »

M. J. Favre (Provence) requiert de la part de ceux qui prennent la parole, qu'ils retirent leur masque, afin que l'assemblée comprenne ce qu'il est dit.

#### **5. Élection du Président(e) de l'ASIGE**

Mme la Vice-présidente demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour le poste. Elle précise qu'elle ne peut pas être candidate car il y a déjà un grandsonnois à la présidence du législatif et qu'il serait bien qu'une personne d'une autre commune puisse présider l'exécutif. Elle rappelle que le rôle du président(e) est de :

- Présider l'assemblée
- Organiser l'assemblée
- Communiquer avec les délégués
- Valider l'ordre du jour et le PV

le tout avec le soutien du Codir.

Mme la Vice-présidente demande à nouveau s'il y a des candidats dans la salle.

Vu que personne ne se propose, le point est reporté au 12 janvier 2022.

#### **6. Communication du CoDir**

M. F. Di Franco (Pres. Codir) commence tout d'abord par informer que M. C. Bohnenblust est en arrêt maladie depuis le 12 octobre et qu'il est malheureusement toujours au CHUV. La direction de l'établissement scolaire de Grandson a été reprise par Mme Magali Cantamessa (actuellement directrice de l'établissement Edmond-Gilliard à Yverdon) en qualité de directrice adjointe jusqu'en février.

Toutes les tâches sont bien suivies par les doyens et les affaires ne traînent pas. Il est souhaité un bon rétablissement à M. Bohnenblust, étant précisé que son retour n'est manifestement pas pour tout de suite.

La parole est donnée à M. S. Willenegger (Codir) pour les transports.

M. S. Willenegger (Codir) indique qu'en ce qui concerne l'exploitation, il y a eu des soucis avec la planification de CarPostal. Des bus ont été supprimés et des arrêts de bus oubliés.

Des classes ont même raté un spectacle à cause d'un bus qui n'est jamais venu... Une rencontre a été sollicitée et a eu lieu le 30 septembre. CarPostal reconnaît les problèmes qui sont liés au personnel, au matériel et à l'organisation. La discussion a été constructive et CarPostal a bien compris que ce n'était pas acceptable. Des mesures immédiates ainsi qu'à moyen et long terme ont été proposées.

Entre temps, le secrétariat de l'Asige a « bouché » les trous et a fait le travail de CarPostal à leur place. Les secrétaires sont remerciées par le Codir car elles se sont beaucoup impliquées pour faire en sorte que la machine continue à tourner malgré les manquements de CarPostal.

La collaboration avec la partie médiation de CarPostal est excellente, malgré que l'Asige doit souvent y faire appel. Le comportement des élèves dans, et autour des transports, ne s'améliore pas. Le cadre réglementaire de l'Asige est un peu trop léger pour régler ce type de problème, sachant qu'il est essentiellement porté sur la bonne foi, le bon sens ainsi que le dialogue.

Cette philosophie ne s'applique malheureusement plus et même la Police cantonale, qui possède une cellule de médiation pour établir le dialogue, ne fonctionne pas. Il y a eu le dépôt d'une plainte pénale dans un cas spécifique pour faire réagir les parents.

Ce type de situation met en évidence le fait qu'il manque un règlement pour les transports. Mme Dell'Oreffice avait commencé à dépoussiérer ce règlement mais elle n'a pas pu le terminer au cours de son mandat. Ce travail va être repris et la collaboration des communes va être requise, notamment concernant des cartes qui avaient été distribuées. Le but de ces cartes et de répertorier les zones d'habitation de chaque commune.

Ces cartes sont un élément obligatoire pour l'établissement du règlement des transports pour pouvoir le faire approuver par le canton et les communes et ainsi permettre une marge de manœuvre à l'Asige en cas de gros souci.

**M. F. Di Franco (Pres. Codir)** apporte un complément d'information concernant le retrait des préavis prévus aux points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour : la proposition de la commission n'était pas tout à fait en adéquation avec le règlement de l'Asige (deux personnes du bureau y siégeaient). Afin d'éviter un retrait après coup des préavis, il a été choisi de reporter ces points et de réorganiser la commission.

La parole est ensuite donnée à M. F. Gagnebin (Codir) qui va présenter l'état actuel du plan de développement.

**M. F. Gagnebin (Codir)** explique l'avancement du projet et le fait que le codir et la commission y travaillent activement. Il explique les compétences du Codir ainsi que l'extrait du schéma directeur de 2011.

*L'entier de la présentation étant remis aux délégués ainsi qu'aux communes par e-mail, ce point n'est donc pas davantage développé dans ledit PV.*

*Fin des informations concernant le Codir.*

**M. A. V. (Grandson)** demande si le Codir a une prévision de temps à transmettre pour la remise du plan de développement.

**M. F. Gagnebin (Codir)** indique qu'il reste la validation par le Codir et la mise en page. La première partie devrait être terminée pour la mi-janvier. En ce qui concerne la seconde partie, la planification

financière ainsi que la partie déploiement de 2025 à 2035, celles-ci devraient être terminées d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

*La parole n'est plus demandée.*

## **7. Rapport de la CET, discussion et vote**

M. F. Di Franco (Pres. Codir), demande à l'assemblée si une lecture du rapport du CET est souhaitée étant donné que tout le monde en a reçu une copie. Cela n'est pas souhaité et il n'y a pas de question complémentaire.

Mme la Vice-présidente passe au vote.

*Le rapport du CET est accepté à la majorité (2 abstentions).*

M. F. Di Franco (Pres. Codir) remercie Mme Martine Dell'Oreffice pour son travail. Il rappelle que c'est elle qui a présidé lors de la dernière législature le CET et il espère pouvoir continuer sur la même lancée de ce qu'elle avait entrepris et fera appel à elle cette année dans ce cadre-là.

*La parole n'est pas requise, le point est clos*

## **8. Rapport de gestion des bâtiments, discussion et vote**

M. F. Di Franco (Pres. Codir) indique que l'assemblée l'a reçu tout comme le rapport du CET. Il demande par conséquent si celui-ci amène des questions.

Vu les soucis que bon nombre de délégués ont eu avec ce document (réception), il est proposé de le présenter à l'écran afin de pouvoir voter en connaissance de cause. Le document sera en outre renvoyé aux délégués ainsi qu'aux communes avec la présentation du plan de développement présenté précédemment par M. Gagnebin.

Suite à la présentation du rapport, M. Di Franco demande s'il y a des questions.

Mme L. Jaccard Gaspard. (Grandson) demande si une réflexion globale peut être faite sur les préaux scolaire, afin que les enfants puissent manger à des tables à l'extérieur, ainsi que pour éviter des îlots de chaleur que connaissent certains bâtiments scolaires.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) indique que concernant Concise, il y a une cour intérieure (patio) qui a été construite. Il ajoute qu'il manque actuellement des tables et que des toiles vont probablement être installées afin de créer de l'ombre. Pour Grandson, la décision doit être prise avec la commune ainsi que la direction des écoles afin de trouver une solution.

*La parole n'est plus requise*

Mme la Vice-présidente passe au vote

*Le rapport de gestion des bâtiments est accepté à la majorité (1 abstention).*

## **9. État des lieux du plan de développement de l'ASIGE**

Mme la Vice-présidente indique que le plan de développement a déjà été présenté lors des communications du Codir.

*La parole n'est pas demandée, le point est clos*

## **10. Comptes 2020-21, rapport du Comité directeur**

### **a. Rapport de l'organe de révision**

### **b. Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote**

Mme la Vice-présidente donne la parole à Mme M.-C. Robba (Codir) pour la présentation des comptes.

Mme M.-C. Robba (Codir) indique qu'elle n'a rien à ajouter. Elle se tient à disposition pour toute question.

Mme la Vice-présidente donne la parole à M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, pour la lecture des deux rapports (*joint en annexe de ce PV*).

M. J. J. (Concise), rapporteur, lit les deux rapports (*organe de révision ainsi que Commission de gestion*).

La commission recommande à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

- Les comptes de l'exercice 2020-2021 sont adoptés

Article deuxième :

- Décharge est donnée au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2020-2021

Mme la Vice-présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Mme L. Jaccard Gaspard. (Grandson) interpelle le Codir concernant le point 101 et la remarque de la commission. Les communes ont souvent dit que les charges demandées par le Canton étaient surestimées et il semble que ce ne soit pas le cas. Elle demande l'analyse du Codir sur ce point après l'abandon de cette convention.

M. F. Di Franco (prés. Codir) indique que la position du Codir est simple car il y a deux nouvelles secrétaires et donc des frais supplémentaires.

*La parole n'est plus requise*

Mme la Vice-présidente passe au vote

*Les rapports sont acceptés à l'unanimité*

## **14. Divers et propositions individuelles**

Mme la Vice-présidente donne la parole à l'assemblée.

M. J. Favre (Provence) indique ne pas être satisfait de l'explication qui a été donnée en début de séance concernant le report des préavis. Il fait remarquer que dans la commission il y a la Vice-présidente, ce qui est un vice de forme au vu de son statut au sein du bureau. Il indique également qu'un rapport doit être signé par l'ensemble des membres, et non pas seulement par le rapporteur. Il fait remarquer également que si un membre n'est pas d'accord avec le rapport, celui-ci doit faire un rapport de minorité.

M. Hervé Cornaz (Grandson) indique que selon l'article 24 du règlement du conseil intercommunal, le rapporteur peut signer seul. Il n'y a donc pas de vice de forme. Pour la question de la Vice-présidente, l'art. 14 du même règlement indique qu'aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission. En l'occurrence, la commission n'a pas été nommée par le bureau mais par l'assemblée. Il est précisé que la Vice-présidente ne devient pas Présidente de droit ou de fait. Le préfet l'ayant confirmé, la Vice-présidente reste Vice-présidente. Cela étant dit, il attire l'attention du bureau sur le fait que le règlement n'est plus à jour (octobre 1991), qu'il n'est pas signé, et qu'il faudrait s'en occuper assez urgemment. M. Cornaz requiert également la mise à disposition, comme dans les communes, des procès-verbaux de séance, les rapports et les préavis par année, afin que les nouveaux délégués puissent se renseigner s'ils le souhaitent.

M. J. F. (Provence) demande si la commission peut se réunir à nouveau telle qu'elle a été composée précédemment car pour le préavis concernant le collège de Champagne, il serait bien que la commission soit complète. Il ajoute que le fait que la Vice-présidente en fasse partie n'est pas très normal.

M. H. C. (Grandson) indique que pour faire les choses proprement, la commission va se réunir à nouveau et que la Vice-présidente n'en fera pas partie.

Mme la Vice-présidente prend la parole pour informer que quand il a fallu créer la commission, vu le manque de personnes motivées, elle s'est proposée en demandant à l'assemblée si cela posait problème. Or à ce moment, personne n'a manifesté son désaccord. Cela étant, elle se retire de la commission en précisant que la commission peut siéger à trois.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) annonce elle aussi se retirer de la commission étant scrutatrice de l'assemblée.

Mme la Vice-présidente rappelle que la commission peut fonctionner à trois selon l'article 18 des statuts.

M. H. C. (Grandson) indique que si la Vice-présidente ne peut pas être de la commission, la suppléante peut être active afin d'être au complet, en précisant que la seconde suppléante ne peut pas non plus fonctionner. Néanmoins, avec une suppléante plus les quatre personnes de base, la commission peut reprendre correctement les préavis.

M. J. F. (Provence) rappelle que l'on n'est pas obligé de signer un rapport sur lequel nous ne sommes pas d'accord.

M. J. J. (Concise) demande confirmation sur le fait que la commission peut siéger à trois. Il demande également combien de personnes ont été élues au départ.

M. F. Di Franco (prés. Codir) confirme que cinq membres ont été nommés au départ plus deux suppléants. La commission peut ainsi rester telle quelle.

Mme la Vice-présidente indique encore que le bureau a le pouvoir de nommer la commission.

*La parole n'est plus demandée.*

Mme la Vice-Présidente invite les délégués à se retrouver à l'extérieur afin d'aller visiter la nouvelle aile du collège Henri-Dès.

M. F. Di Franco (prés. Codir) indique que c'est le municipal qui va se charger de faire la visite, suite de quoi un verre sera offert par la commune de Concise.

Mme la Vice-Présidente lève la séance à 20h57 et rappelle la séance du 12 janvier 2022 à Grandson.

La Vice-Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delani Décoppet', with a stylized, cursive style.

Delani Décoppet

La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lucie Tharin', with a stylized, cursive style.

Lucie Tharin

# Conseil d'Établissement (CET)

## Rapport de l'année 2020-2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les idées étaient là, le fonctionnement du CET était excellent, cordial pour ne pas dire amical et surtout constructif.

Dans le pipeline, la Journée Plogging, et une journée d'établissement sur le thème «sentier des planètes», une conférence sur le thème de la santé, etc... mais la pandémie aura eu raison, cette année, de toutes activités et même des réunions du Conseil d'établissement.

### Conseil des délégués de classe

Le CET avait aussi à cœur que le Conseil des délégués de classe se réunisse. Et il l'a fait. Différentes remarques et demandes très judicieuses ont été faites par les classes de 7 et 8<sup>ème</sup> années. Elles concernaient aussi bien les sites de Montagny, de Champagne, de Giez et de Grandson pour le Jura et Borné-Nau. Un grand nombre d'entre elles ont été acceptées et réalisées immédiatement par les Communes propriétaires et par l'ASIGE. D'autres sont à l'étude et sont planifiées pour plus tard si elles seront jugées pertinentes et réalisables.

### Changement à la présidence

Le Comité de direction de l'ASIGE profite de ce rapport pour remercier tous les membres du Conseil d'établissement pour avoir donné une dynamique, un intérêt et surtout une envie aussi bien à ses membres et aux délégués de classe de s'investir pour le bien de tous, et surtout des élèves de l'Arrondissement Scolaire de Grandson et Environs. Le mérite en revient aussi, pour ne pas dire surtout, à sa présidente, Martine Dell'Orefice qui n'a pas pu poursuivre son mandat en qualité de Présidente du CET. Elle a su cerner les besoins de chacun et donner vie aux quatre quarts que composent le CET. Son dynamisme a fait le reste. Le CoDir de l'ASIGE lui est très reconnaissant et tient à la remercier pour s'être investie à cette tâche qu'elle avait à cœur. Merci Martine et ce n'est qu'un au revoir car nous avons la chance de te compter au CET, mais cette fois au quart « Société Civile ».

Le soussigné qui a repris la présidence du CET, se réjouit de collaborer avec elle et d'appliquer ses recommandations, forte d'une expérience de plus de 10 ans comme membre du CET.

Le Comité de direction de l'ASIGE  
Par son président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Fene'.

## Rapport de gestion 2020/2021 des bâtiments

### LES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉ DE L'ASIGE

#### Borné Nau A

Durant la période scolaire 2020/2021, le bâtiment Borné Nau A n'a pas souffert, contrairement à l'année précédente. Il y a eu très peu de dégradations et aucun cas de vandalisme.

Cependant, tous les stores du bâtiment sur sa façade ouest ont subi les assauts de la grêle le 21 juin 2021. Les dégâts ont été évalués à CHF 54'000.-. Fort heureusement, l'ECA a décidé de prendre en charge le remplacement des 42 stores endommagés.

#### Vidéosurveillance



Vous l'aurez peut-être constaté ou lu dans les journaux, la vidéosurveillance a enfin été installée sur tout le site scolaire du secondaire à Borné Nau. C'est le cas également sur le site du Jura. Depuis, aucun dégât ou effraction n'a été constaté.

#### Achats et travaux

Pour ce bâtiment, nous avons acheté du mobilier et du matériel de bureau pour aménager le secrétariat de l'ASIGE. En effet, nous avons investi un local attenant au secrétariat des écoles qui, à son origine, était dédié à l'ASIGE.



## Les Pavillons Borné Nau C et D

Le pavillon C et les portakabin D rebaptisés E et F se trouvant devant l'entrée du cimetière n'ont engendré aucuns travaux. Seule une salle de classe a dû être réaménagée en salle de dessin ce qui a engendré l'achat uniquement de 24 tabourets et de quelques étagères.

## **LES BÂTIMENTS LOUÉS PAR L'ASIGE**

L'exercice 2020/2021 a été marqué, tout d'abord, par l'inauguration et la mise en service du Centre Sportif Régional de Borné Nau à Grandson. Plus, le suivi des travaux du bâtiment multi-usages qui porte aujourd'hui la lettre D. Dans ce dernier, il a fallu investir aussi bien sur du mobilier de classe, que sur l'équipement complet des salles de travaux manuels (bois et métal) : machines, établis, etc, et planifier les dégagements des anciens ateliers à Jura. Nous en sommes au troisième et il faudra envisager un quatrième et quelques bennes d'évacuations. Pour ce bâtiment, entre autres, il a fallu choisir, planifier les investissements, organiser les livraisons et les montages des nouveaux écrans tactiles appelé Affichage numérique frontal (ANF).



Autre aménagement et déménagement organisés, celui de l'économat de l'arrondissement scolaire qui était au sous-sol, dans les abris du BNB (bâtiment rouge), peu pratique pour les livraisons de nombreuses palettes ainsi que pour la gestion. Aujourd'hui, il se trouve dans un seul volume au rez-de-chaussée du BND. Son accès se fait depuis la cour de la caserne des pompiers.

## Concise

L'agrandissement du collège de Concise a également tenu en haleine les membres du CoDir ainsi que le préposé au mobilier et aux bâtiments. Les travaux ont eu du retard au point de se demander s'il pouvait être livré pour la prochaine rentrée. Fort heureusement, les ouvriers du chantier et l'architecte ont mis les bouchées doubles. Les locaux ont été aménagés avec du nouveau mobilier et les locaux ont également été dotés d'installation à ANF. Reste à aménager le patio et la Commune a planifié le rafraîchissement et la mise à niveau de l'ancien bâtiment Henri Dès pour que toutes les classes soient ensuite dotées d'un écran tactile, comme dans la nouvelle partie.



La pandémie de COVID-19 ayant décidé de jouer les prolongations, le CoDir a décidé de prendre en charge, tout comme l'année précédente, l'entier des coûts engendrés pour le nettoyage, la désinfection et les produits inhérents à ceux-ci, et ceci jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Le CoDir a également doté tous les bâtiments du secondaire de colonnes de désinfection. Le coût impactant l'ASIGE est de CHF 355'568.10 (102.314.3). Il faut noter que plusieurs Communes propriétaires ont tardé à envoyer leur facture, malgré les consignes et rappels. Ce qui explique en partie le dépassement du budget. La différence a été prélevée au fonds de réserve qui lui est dédié (102.380).

Pour conclure, le Comité remercie toutes les Communes et leurs collaborateurs qui font leur possible pour que cette situation très particulière et inquiétante n'impacte pas sur l'éducation et l'humeur des écoliers qui ont été privés de camps et de nombreuses activités sportives et culturelles.

Francesco Di Franco

Responsable du mobilier  
et des bâtiments

Grandson, le 9 novembre 2021

Aux Membres du Conseil  
Intercommunal de l'Arrondissement  
Scolaire de Grandson et Environs

## Rapport des comptes pour l'exercice 2020-2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Le Comité de direction a le plaisir de soumettre les comptes de l'exercice comptable qui va du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021. Les comptes ont été soumis à l'organe de révision en date des 6 et 7 octobre 2021 et le rapport de révision succinct, présenté au Comité de direction, est intégré dans ce rapport. Le Comité de direction a approuvé les comptes 2020-21 lors de sa séance du 9 novembre 2021.

### Résumé et présentation des comptes de l'exercice 2020-21

La présentation des comptes 2020-21 est illustrée dans le tableau ci-dessous, les charges sont finalement moins élevées que celles prévues au budget et par conséquent, la part des communes également.

	CO 2020-21	BU 2020-21	Ecart CO/BU 20-21		CO 2019-20	Ecart CO 20-21/CO 19-20	
Charges	5'934'557	6'088'000	-153'443	-2.5%	4'704'937	1'229'620	26.1%
Revenus	185'843	21'500	-164'343	764.4%	84'689	-101'155	119.4%
Part à charge des Communes	5'748'714	6'066'500	-317'786	-5.2%	4'620'248	1'128'466	24.4%

Un revenu supplémentaire a permis de diminuer la part des communes, il s'agit du prélèvement à la réserve concernant les charges liées au CoVid.

En effet, les charges pour cet exercice se sont élevées à CHF 355'568.10 alors qu'un montant de CHF 150'000 avait été mis au budget. Rappelons que le budget 2020-21 a été établi en juillet 2020 et que les conséquences financières de la pandémie étaient difficilement estimables. C'est également la raison pour laquelle, une réserve a été créée au bouclage des comptes 2019-20, soit en octobre 2020, pour justement pallier ces éventuelles charges supplémentaires, réserve que nous avons décidé d'utiliser en totalité.

En annexe, vous trouverez le document « Comptes 2020-21 » qui contient :

- Les comptes de fonctionnement 2020-2021
- Le bilan au 31 juillet 2021
- Les données de répartition par communes (général, primaire, secondaire, récapitulation et transports)
- Le détail des indemnités locaux par commune
- Le rapport succinct de la fiduciaire PB Révision

## Principales variations

Comme expliqué précédemment, la pandémie étant encore bien présente, nous pouvons le constater dans les comptes. La majeure partie des variations y est directement liée. Pour les autres différences, le Comité de direction donne les précisions suivantes :

### 100 Autorités

100.308 Ce compte comprend les heures effectuées par les personnes qui ne sont pas soumises à l'AVS. Si cela avait été le cas, les montants seraient inclus dans les comptes 100.300.2 et 100.303.

### 101 Direction et secrétariat

L'ASIGE ayant dû reprendre les tâches déléguées, confiées précédemment au canton, un nouveau poste a été créé, ce qui a engendré l'achat du mobilier et bien entendu l'engagement d'une secrétaire. Elle a été engagée pour un 40%, la masse de travail étant bien plus importante, ce qui a provoqué une augmentation de ce poste à 60% depuis le 1<sup>er</sup> avril 21.

### 102 Service Financier

102.314.3 Les frais liés à la désinfection de tous les locaux scolaires et du port du masque, comme expliqué ci-dessus, ont été plus importants que budgétés. Un prélèvement au fonds de réserve a été effectué par le biais du compte 102.480.

102.318.4 Ce compte comprend tous les frais liés aux abonnements Mobilis, pour certaines factures nous avons eu les informations nécessaires afin de les comptabiliser dans le poste primaire et dans le poste secondaire. Afin de pouvoir établir une comparaison avec le budget, il faut additionner les trois postes.

### 110 Primaire

110.318.2 Dans ce compte, on y trouve tous les frais de transport, pour des déplacements de classe pour différentes activités assurées par l'établissement scolaire, telles que la gym, la patinoire, la piscine, la rythmique et les spectacles.

110.318.5 Le contrôle dentaire s'effectuera dorénavant toutes les années à partir de 2021-2022 et non plus tous les deux ans. La pandémie a fait que le contrôle a été effectué que pour quelques classes. Dans ce compte on y trouve des frais exceptionnels pour le repas de midi pour les enfants qui n'ont pu rentrer durant la pause de midi à la suite des travaux qui ont été effectués sur le trajet allant à Villars-Burquin.

110.352 La pandémie a provoqué une augmentation des demandes de dérogation.

110.365 Activités culturelles, sportives et camps, pour cause de pandémie, plusieurs et 365.1 activités ainsi que des camps ont été annulés.

110.365.2 Les animations et prévention ainsi que les projets d'établissements n'ont pas pu et 365.3 se faire, à la suite de la pandémie.

110.365.4 Les camps ont été annulés, cependant il a été autorisé des sorties d'une journée, ce qui a provoqué une augmentation de ce poste

### 120 Secondaire

120.301 L'augmentation est due au temps consacré pour les cours d'impro, les devoirs surveillés pour les secondaires et le sport facs.

120.318.3 Les activités prévues n'ont pas pu se faire suite à la pandémie, les frais de « mon portail » se trouvent dans le compte 102.318.5

120.318.5 Le contrôle dentaire était prévu d'être effectué toutes les années, suite à la pandémie, il a été repoussé à l'année prochaine.

120.365 Activités culturelles, sportives et camps, pour cause de pandémie, plusieurs et 365.1-2 activités ainsi que des camps ont été annulés.

120.365.3 Les camps ont été annulés, cependant il a été autorisé des sorties d'une journée, ce qui a provoqué une augmentation de ce poste.

### 130 Devoirs accompagnés

En moyenne, 65 enfants de la 3P à 11S sont accueillis sur 4 jours par semaines par 12 accueillants sur les sites suivants: Les Tuileries, Grandson, Champagne, Concise. Le site de Villars-Burquin est fermé par manque de fréquentation. Nous constatons que les élèves ont de plus en plus de difficultés d'apprentissage et nécessitent beaucoup d'attention. Les communes mettent à disposition gracieusement les locaux utilisés.

130.318.5 Nouveau compte ouvert pour les frais engendrés concernant la licence et la gestion du guichet Mon Portail.

### 35 Bâtiments scolaires

Tout d'abord, il est utile de vous informer que certains bâtiments scolaires du site de Borné-Nau ont été renommés comme suit :

- ⇒ Le bâtiment Borné-Nau B devient Borné-Nau B pour la partie « écoles » et Borné-Nau C pour la partie « salle de gym », au niveau du plan comptable il s'agit du chapitre 354
- ⇒ Le bâtiment Borné-Nau C devient Borné-Nau E, au niveau du plan comptable il figure sous le chapitre 352
- ⇒ Le bâtiment Borné-Nau D devient Borné-Nau F, au niveau du plan comptable il figure sous le chapitre 353

Dans les bâtiments Borné-Nau A/F/E, l'entretien des immeubles par suite de la pandémie ne s'est pas effectué comme prévu dans le budget, ce qui provoque des diminutions des frais d'entretien : 351.314, 352.314 et 353.314.

354.316.4 Création de ce compte afin de séparer les locations du CSR-BN, en comparaison avec le budget, le montant correspondant était ou est compris dans la location des classes secondaires.

354.436.3 La révision des assurances ECA a été bénéfique, nous avons reçu en retour des remboursements de primes pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

En conclusion, le Comité de direction de l'ASIGE propose au Conseil intercommunal de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

Le conseil Intercommunal de l'ASIGE, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier : **d'adopter** les comptes de l'exercice arrêté au 31 juillet 2021 tels que présentés;

Article 2 : **de donner décharge** au Comité de direction pour sa gestion.

Approuvé par le Comité de direction, dans sa séance du 9 novembre 2021-

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Francesco Di Franco

La Secrétaire :



Laura Chevalley

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'  
ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE GRANDSON ET ENVIRONS A GRANDSON  
– CONTROLE RESTREINT –**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez donné, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 juillet 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

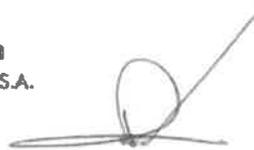
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de répartition des charges ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Yverdon-les-Bains, le 10 novembre 2021.

**PB Révision**  
contrôle de gestion S.A.



**Daniel Pirollo**  
Expert diplômé en  
Finance et Controlling  
réviseur responsable  
Agrément 110071



**Renaud Freymond**  
Expert diplômé en  
Finance et Controlling  
Agrément 111233

**Annexe : Comptes de fonctionnement 2020/2021  
Bilan après répartition du résultat au 31.07.2021**

# **Association scolaire intercommunale Grandson et environs ASIGE**

## **Rapport de la commission de gestion N°1/2**

Concernant : l'examen des comptes pour l'exercice 2020-2021 selon article 31 du règlement du conseil

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Madame Beuret et de Messieurs Nussbaumer, Palmieri, Terrettaz, et Jeanneret (rapporteur) s'est réunie en date du mardi 16 novembre 2021 dès 18h30 dans la salle du collège de Borné-Nau A à Grandson, dans le but de contrôler les comptes de l'exercice comptable 2020-2021 de l'ASIGE.

Le CoDir composé de Madame Robba ainsi que Messieurs di Franco, Romero, Willenegger et Gagnebin étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

Etaient également présents Mesdames Léglise (boursière de l'ASIGE) et Morel (adjointe).

En préambule Madame Léglise et Monsieur di Franco remercient les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été respecté. La commission de gestion a pris au pied levé son activité tout comme le comité directeur.

Madame Léglise présente et remet les documents qui avaient été transmis quelques jours avant la séance suite à leur mise à jour. En effet des modifications ont été apportées par le CoDir afin que lesdits documents soient plus détaillés, clairs et précis. Les redondances présentes dans les commentaires des comptes et du rapport ont également été supprimées. Les discussions portent dès lors sur cette base de travail.

Selon le règlement du Conseil intercommunal, à l'art. 33, il nous est demandé deux rapports distincts, sur les comptes d'une part et sur la gestion d'autre part. Ce point n'était usuellement pas appliqué, après discussion nous décidons de profiter de cette nouvelle législation pour appliquer cet article.

Durant cette séance, des questions sur les différents comptes ont été posées, leurs résultats ainsi que les différences comparés et expliqués par rapport au budget prévu. Les membres présents du comité directeur ont pu répondre aux quelques interrogations soulevées par la commission.

La commission de gestion constate que le travail fourni par Mesdames Léglise et Morel est d'excellente qualité et les remercie. Le CoDir est également remercié pour les réponses aux questions posées ainsi que leurs explications détaillées.

# Comptes

## **110.318.4 / 120.318.4 : Pour les transports**

Le delta entre 2019-2020 & 2020-2021 est dû aux abonnements Mobilis. Il est précisé que le fait de charger les bus de lignes permet de rentabiliser l'abonnement. La mise place de l'abonnement a démontré son efficacité.

Afin de répartir au mieux les frais entre le primaire et le secondaire, pour être le plus précis possible vis-à-vis des communes, Madame Léglise a effectué cette séparation pour la question des transports. Malheureusement ceci c'est avéré plus difficile que prévu dans la pratique. Ceci en raison du manque de détail dans la facturation. Lors de la prochaine négociation de contrat il est prévu d'aborder ce point afin d'obtenir plus de clarté et d'efficience dans le suivi des factures.

## **130 : Devoirs accompagnés**

Malgré que dans les commentaires il est précisé que les « élèves ont plus de difficultés » les coûts baissent de 2019-2020 à 2020-2021. Ceci est dû notamment à la fréquentation en baisse en raison de la pandémie ainsi qu'à la rationalisation des coûts.

La commission met également en lumière le fait que le budget prévoyait un revenu de CHF 20'000.00 dans son budget alors qu'il est noté un revenu de CHF 286.00 pour cet exercice. Le CoDir précise qu'actuellement ce montant dont faire l'objet d'un décompte de l'accueil de jour. Ce dernier sera reçu ultérieurement.

## **102.314.3 : COVID-19**

Ce point était difficile à prévoir et se base sur les montants de l'année précédente.

Nous relevons que le montant extrabudgétaire de CHF 150'000.00 est important. Nous notons également que de prendre sur la réserve est une excellente idée.

## **Facturation aux communes**

Il est demandé des explications concernant le processus de facturation aux communes. Les communes versent des acomptes sur la base du budget. Puis, une fois l'exercice comptable terminé les décomptes finaux sont effectués.

## **Fonds de réserve**

Des explications sont apportées concernant l'origine et l'utilité des fonds de réserve Cédric Homberg & Promotion Raiffeisen. Ces fonds ont un sens virtuel et sont liés à un règlement d'utilisation.

## **Pièces justificatives**

Les pièces justificatives suivantes sont contrôlées : 21-5349.4 divers transports (les abonnements), 21-5474.2 transport et 21-5521 fibre optique.

**Rapport du fiduciaire :**

Les rapports (restreint et détaillé) établis par la fiduciaire PB Révision & Contrôle de gestion SA, nous ont été remis. Les conclusions de cette dernière nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude.

La commission de gestion forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

**Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article premier :**

- Les comptes de l'exercice 2020-2021 sont adoptés

**Article deuxième :**

- Décharge est donnée au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2020-2021

Les membres de la commission de gestion :



Mme Léa Beuret



M. Cédric Nussbaumer

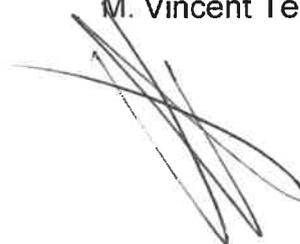


M. Pietro Palmieri

M. Vincent Terrettaz



M. Joël Jeanneret (rapporteur)



# **Association scolaire intercommunale Grandson et environs ASIGE**

## **Rapport de la commission de gestion N°2/2**

Concernant : Le contrôle de la gestion pour l'exercice 2020-2021 selon article 32 du règlement du conseil

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Madame Beuret et de Messieurs Nussbaumer, Palmieri, Terrettaz et Jeanneret (rapporteur) s'est réunie en date du mardi 16 novembre 2021 dès 18h30 dans la salle du collège de Borné-Nau A à Grandson, dans le but de contrôler les comptes de l'exercice comptable 2020-2021 de l'ASIGE.

Le CoDir composé de Madame Robba ainsi que Messieurs di Franco, Romero, Willenegger et Gagnebin étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

Etaient également présents Mesdames Léglise (boursière de l'ASIGE) et Morel (adjointe).

En préambule Madame Léglise et Monsieur di Franco remercient les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été respecté. La commission de gestion a pris au pied levé son activité tout comme le comité directeur.

Madame Léglise présente et remet les documents qui avaient été transmis quelques jours avant la séance suite à leur mise à jour. En effet des modifications ont été apportées par le CoDir afin que lesdits documents soient plus détaillés, clairs et précis. Les redondances présentes dans les commentaires des comptes et du rapport ont également été supprimées. Les discussions portent dès lors sur cette base de travail.

Selon le règlement du Conseil intercommunal, à l'art. 33, il nous est demandé deux rapports distincts, sur les comptes d'une part et sur la gestion d'autre part. Ce point n'était usuellement pas appliqué, après discussion nous décidons de profiter de cette nouvelle législature pour appliquer cet article.

La commission de gestion constate que le travail fournit par Mesdames Léglise et Morel est d'excellente qualité et les remercie. Le CoDir est également remercié pour les réponses aux questions posées ainsi que leurs explications détaillées.

## Gestion

### Précisions concernant les tâches déléguées

Les tâches déléguées regroupent les tâches « extrascolaires » qui ne sont plus prises en charge par le canton (organisation du dentiste, coordination des camps,...). Au vu de la masse de travail le taux d'activité de la personne en charge a dû être augmenté. Toutefois, le taux de 60 % est toujours insuffisant actuellement.

### Transports

Des incivilités graves ont lieu dans le cadre des transports. Ces situations sont très compliquées à gérer, tant du point de vue juridique qu'émotionnel. Il y a actuellement peu de solution de soutien possible hormis les médiateurs (mais ils ne peuvent être présent dans chaque ligne de bus). Toutefois de nouvelles pistes sont envisagées. A noter que les municipalités sont impliquées et mise au courant lors des cas, ceci afin de montrer un front uni et ordonné.

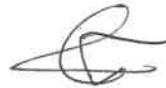
### Questions autres & remarques

Il est demandé au CoDir qui représente l'ASIGE pour la SA du centre sportif de Borné-Nau. C'était Madame Dell'orifice qui est en charge de cela. Il est suggéré qu'une communication soit faite au délégué.

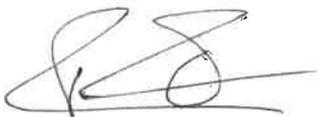
Les membres de la commission de gestion :



Mme Léa Beuret

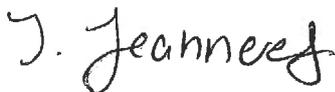


M. Cédric Nussbaumer



M. Pietro Palmieri

M. Vincent Terrettaz



M. Joël Jeanneret (rapporteur)

